

Lexique législatif : LOI HPST

H comme Hôpital : La première place dans cette loi est celle de l'hôpital. Ce n'est pas une surprise puisque l'hôpital représente plus de la moitié des dépenses de santé

L'hospitalo-centrisme est réaffirmé tout au long de cette loi. Les moyens sont prévus pour l'hôpital : création de 200 000 postes dans la fonction publique, augmentation programmée de plus de 2 milliards par an du budget consacré aux hôpitaux avec rallonges budgétaires renouvelables sur dossier comme pour les HCL à Lyon

Les services d'urgence et Samu consomment plus de 5 000 millions d'euro par an sans que la Loi n'envisage une quelconque régulation. 16 millions de français passent par les urgences chaque année. 80% de ces urgences n'en sont pas et 80% de ces passages se font aux heures d'ouverture des cabinets médicaux. Un français sur quatre va aux urgences. En Allemagne, pour une population comparable, le nombre de passage aux urgences est de 6 millions.

La loi HPST vient renforcer le déséquilibre français :

- Pour 100 000 habitants, Le nombre d'hôpitaux est de 1,24 au Danemark contre 4,8 en France.
- Le nombre de lits pour 100 000 habitants est de 382 au Danemark contre 748 en France.
- La durée moyenne d'un séjour à l'hôpital est de 5 jours au Danemark contre 11,7 jours en France.
- La santé au Danemark pour un niveau de qualité identique coûte 9% du PIB contre 11% en France

Notre ministre le dit elle-même : « Nous avons une caractéristique, c'est que nous sommes, dans le monde, le pays qui dépense le plus pour son hôpital ».

Par contre, en France, les personnes âgées dépendantes ne trouvent pas assez de structures d'accueil.

P comme PATIENTS :

Les représentants des patients sont invités à siéger aux ARS. Mais vu le nombre de sièges distribués, ce fait ne prend de valeur qu'en négatif. Par exemple, quel rôle va-t-on imposer à l'Ordre des Médecins de jouer en lui faisant miroiter un strapontin ? Ou quelle preuve de soumission aux vœux du ministère devront fournir les URML pour être admises à la figuration ?

Patients, comme ceux des campagnes qui voient s'éloigner les centres hospitaliers et s'élargir les secteurs de permanence des soins et dévisser les derniers médecins qui résistaient encore ?

Patients, comme ceux qui se soumettent chaque année à des tests de dépistage qu'ils ont le devoir de financer mais dont la fiabilité reste aléatoire ?

Patients, comme ceux qui attendent pendant des mois une carte vitale incapable de s'adapter au changement de département ou à la multiplicité coûteuse des caisses tandis que les professionnels de santé se voient contraints de financer la télétransmission pour alléger le travail des caisses.

S comme santé :

Santé comme lorsqu'on trinque à une fête, celle de l'incohérence de l'absence de projet, du rafistolage pour réussir une loi qui ne nuit à aucun des intérêts politiques de ce gouvernement.

Santé comme pour mémoire, comme excuse ou comme vœu pieux.

Santé pour les politiques qui réussissent à faire croire à une réforme tout en renforçant les erreurs qui ont conduit à l'échec et à des gaspillages.

Santé comme celles des Etats Unis qui dépense plus de 16% de son PIB pour une médecine inégalitaire et qui devient, au fil des réformes, le futur de la France.

Santé, c'est ce qui reste de l'OMS après s'être assis sur ses dernières recommandations sur l'investissement massif dans les soins primaires.

T comme Territoire :

Territoire comme celui de l'hôpital et de sa gouvernance qu'il convient politiquement de ménager.

Territoire pour faire écologique mais sans rapport avec la réalité qui évoque plutôt la progression du désert.

Territoire pour y laisser en veille les médecins généralistes libéraux nuit et jour et 365 jours par an sans même évoquer une quelconque façon de leur en donner les moyens.

Territoire sous l'autorité des préfets ou des Ars pour exiger de ces médecins une présence médicale qualifiée, continue, peu coûteuse et sous contrainte.

Territoire comme une demande de l'électorat et des élus d'une présence médicale sur tout le territoire, déchargée sur les médecins libéraux, sans aide, sans ressources autres que les réquisitions et la régulation de leurs congés.

Dr Guillemette Reveyron

<http://guillemette-reveyron.blog.legeneraliste.fr/archive/2009/05/08/lexique-legislatif-loi-hpst.html>